



Centre Hospitalier Universitaire de Nice
 Hôpital Cimiez
 4, avenue Reine Victoria
 BP 1179
 06003 Nice cedex 1

C.H.U.N.	Pôle Anesthésie Urgences	Hôpital Pasteur 2	Page 1 / 4
FICHE DE TÂCHES I-SAU			
		P2/ MO1/SMUR/ORG/2020_02	
Mots clés :			
Poste, SAU, SMUR, IDE			
Rédaction	Mise à jour	Vérification	Approbation
MURA C. CITERNE C.	MURA C. CITERNE C. FROSSARD M.	 KACEMI S.	 Dr TARDIEUX P.M CONTENTI J. EMEYRIAT N. KACEMI S.
Date de création : 14/02/2020	Date de dernière mise à jour : 03/10/2023	Date de vérification :	Date d'approbation :
Signature	Signature	Signature	Signature
Diffusion			
Date :	Emetteur :	Type :	Mode :
		<input checked="" type="checkbox"/> restreint <input type="checkbox"/> général	<input checked="" type="checkbox"/> papier <input checked="" type="checkbox"/> email <input type="checkbox"/> site intranet
			<input type="checkbox"/> CRRR <input checked="" type="checkbox"/> SMUR <input type="checkbox"/> SAMU 06 <input checked="" type="checkbox"/> Pôle Urgences SAMU / SMUR <input type="checkbox"/> Tous Services <input type="checkbox"/> CHUN
Application		Validité	
Immédiate		Permanente	

	Pôle Anesthésie Réanimation Urgences	Hôpital Pasteur 2		
	FICHE DE TÂCHES I-SAU	P2/ MO1/SMUR/ORG/2020_02		
		Création	MàJ	Vérification
		14/02/2020	03/10/2023	
	Elaboration : MURA Cindy – CITERNE Corinne-FROSSARD Maryne	Approbation	Diffusion	Application
		immédiate	immédiate	permanente

Pré requis :

Poste IDE concernant les IDE SMUR sur Pasteur 2.

L'IDE identifié sur le planning du SMUR en rôle ISAU est positionné physiquement sur le SAU en dehors des périodes de vérification/réarmement des véhicules et des interventions SMUR.

 **A compter du 1^{er} Juillet 2023, c'est l'IDE jour du SMUR identifié en « J1 » qui aura ce rôle renfort sur l'accueil du SAU entre 9h et 18h. Pour la nuit il s'agit de l'IDE identifié en « NS »**

L'I-SAU reste dans le tour des interventions du SMUR et garde son bip.

Le poste s'articule en tout temps autour d'une collaboration avec un IDE en poste sur l'accueil des urgences. L'ISAU ne doit jamais se retrouver seul sur la ZAO.

Le poste I-SAU est un poste de **renfort** et **ne peut se substituer à un poste de remplacement lors de la période des repas.**

En cas d'absentéisme majeur sur le SAU, conformément à la procédure dégradée, il peut être décidé par l'encadrement que l'IDE ISAU du SMUR soit complètement déplacé sur le SAU. Dans cette configuration, l'affectation de l'IDE devient le SAU et il ne participe plus à l'activité du SMUR.

Horaires :

8h – 18h en journée et 20h – 0h en nuit. Au-delà en fonction de l'activité, les IDE du SMUR peuvent apporter leur aide sur le SAU.

Ils peuvent être sollicités par l'encadrement au 38778 pour du renfort ponctuel.

Contributions attendues :

✓ Au SMUR :

L'I-SAU répond à la fiche de tâches d'une IDE au SMUR :

A la prise de poste au SMUR à 08h et 20h:

- Participe en collaboration avec le médecin et l'ambulancier à la vérification du matériel et du biomédical des véhicules
- Assure la gestion et la maintenance de la pharmacie, des commandes et des toxiques du SMUR lorsque cette gestion n'est pas réalisable par les autres collègues en poste.
- Participe à l'encadrement des étudiants et des nouveaux arrivants
- S'intègre complètement dans le processus de maintien et/ou d'acquisition de compétences en participant à des formations et aux FI SMUR

✓ Au SAU :

L'I-SAU se positionne physiquement à l'accueil des urgences **une fois les tâches au SMUR effectuées** pour renforcer l'accueil des urgences.

Il apporte son aide en IOA tout en veillant à prendre en charge les patients les plus légers.

En termes de gestion de flux, l'IDE ISAU prend en charge les patients uniquement l'un après l'autre. En effet, ils doivent pouvoir répondre le plus rapidement possible à une demande de départ en SMUR.

 **L'IDE du SAU reste responsable de la prise en charge de tous les patients relevant de sa zone d'activité.**

 Lorsque l'IDE ISAU est en intervention, et si au moins 2 équipages sont présents sur site, les autres IDE du SMUR se mobilisent pour apporter leur aide en IOA si l'activité de la ZAO le nécessite.